

Syndicat Intercommunal d'Assainissement De la région de SAINT MACAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2017



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **S.I.A. de la région de SAINT MACAIRE**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples**

➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations** Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Commune	Date d'adhésion	Commune	Date d'adhésion
GABARNAC	27/03/2007	SAINT-MACAIRE	05/04/2006
LOUPIAC	27/03/2007	SAINT-MAIXANT	05/04/2006
MONPRIMBLANC	27/03/2007	SAINT-PIERRE-D'AURILLAC	27/03/2007
LE-PIAN-SUR-GARONNE	05/04/2006	SEMENS	27/03/2007
SAINTE-CROIX-DU-MONT	27/03/2007	VERDELAIS	05/04/2006

- Existence d'une CCSPL **Non**
- Existence d'un zonage par communes **Oui**
- Existence d'un règlement de service **Oui, date d'approbation : 26/10/2016**

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie (à autonomie financière) avec convention de prestation de service jusqu'au 31/12/2017**

Depuis le 15 novembre 2016, les missions de contrôle du SPANC ont été confiées à la Communauté de Communes du Sud Gironde qui emploie 2 techniciens contrôleurs, dans le cadre de la signature d'une convention de prestation de service (convention du 25/10/16 - délibération du 26/10/16).

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif **dessert 4 000 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service **de 10 287**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) **est de 38,88 % au 31/12/2017**. (39 % au 31/12/2016).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui-20pts
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui-20pts
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui-30pts
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui-30pts
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de **100** (100 en 2016).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	151 75,5 à la conception +75,5 à la réalisation	151 75,5 à la conception +75,5 à la réalisation
Tarif du contrôle des installations existantes en €	77	77
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	77	77
Compétences facultatives		
néant		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 26/10/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les différents tarifs de contrôles.**

2.2. Recettes et dépenses

RECETTES :	Exercice 2016	Exercice 2017
Facturation du service obligatoire Redevance ANC en €	6 199	9 207,95
Subventions d'exploitation	3 405	1 680
Autres charges de gestion courante	0	0
TOTAL en €	9 604	10 887,95

DEPENSES :	Exercice 2016	Exercice 2017
Charges à caractère général	1 760,34	1 852
Prestations de service (sous-traitance)	3 665,99	1 242,71
Autres charges de gestion courante	198,40	573,81
Charges exceptionnelles	0	500
TOTAL en €	5 624,73	3 668,52

EXECUTION	Exercice 2016	Exercice 2017
Recettes – Dépenses en €	+ 3 979,27	+ 7 219,43
Report d'exécution en €	+ 54 561,68	+ 58 540,95
Solde d'exécution en €	+ 58 540,95	+ 65 760,38

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part

le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service (VP166= installations qui ne sont pas "non conformes", au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire, les installations présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs ou ne présentant pas de défaut)

ajouté au nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP267=installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs) ;

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**. Il s'agit du nombre d'installations contrôlées depuis la création du service et non du nombre de contrôles. Une même installation doit donc n'être comptabilisée qu'une seule fois, dès lors qu'elle a été contrôlée (=VP167).

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité VP166	—	43
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service VP167	1 151	1 151
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement VP267	—	10
Taux de conformité en %	—	4,6

Les données dont dispose la collectivité ne lui permettent pas à ce jour d'afficher un calcul du taux de conformité cohérent dans le temps.

Pour ce calcul, la collectivité doit disposer du classement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif de son territoire syndical, selon les conclusions de l'arrêté du 27 avril 2012 (au sens de la grille réglementaire d'appréciation de l'état des installations) ainsi que d'un historique des contrôles réalisés depuis l'année 2012.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2017 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
néant	